

Bachelier en enseignement section 3 français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RR1301 Se préparer à la profession			
Ancien Code	PERR1B31PRPRO	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ ERB1310		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Pierrick RENUART (renuartzp@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut (HELHa Loverval (
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERR1B31PRPROA Se préparer à la profession 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERR1B31PRPROA Se préparer à la profession 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Se préparer à la profession			
Ancien Code	6_PERR1B31PRPROA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BERB1311		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pierrick RENUART (renuartp@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans un premier temps, les activités d'apprentissage concourent à la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant. Elle permettra à celui-ci de confronter ses représentations du métier avec la réalité et l'amènera à se définir en tant qu'enseignant. L'étudiant prendra également conscience des droits, devoirs et enjeux liés à la profession.

Dans un second temps, les activités d'apprentissage visent la compréhension par l'étudiant de l'apprentissage et de sa planification aux regards des grands courants pédagogiques

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant est à même :

- de confronter ses représentations du métier à la réalité, aux prescrits légaux et attentes de la société.
- de se situer déontologiquement par rapport au métier d'enseignant.
- de comprendre les éléments clés d'un dispositif pédagogique aux regards des grands courants pédagogiques et modèles d'apprentissage.
- développer la posture de praticien réflexif.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les motivations de l'étudiant à rentrer dans la formation, sa représentation du métier à l'entrée en formation : quel enseignant souhaite-t-il devenir ? (Étayage par la recherche et des théories sur les enseignants-professionnels)
- Le métier d'enseignant dans les prescrits : Confronter leurs représentations aux missions du décret code (Art 1-4-1 et 2) et au profil métier de l'ARES ; interroger les valeurs sous-jacentes et la déontologie de l'enseignant.
- L'évolution de la société et le métier d'enseignant.
- Le métier d'enseignant dans sa classe (quelques focales de Goigoux...)
- La construction de l'identité professionnelle
- L'identité personnelle/l'identité professionnelle
- Les modèles d'enseignants (modèles de professionnalité – postures – valeurs – compétences émotionnelles)
- Réflexivité
- Qu'est ce qu'apprendre ?
- Les grands courants pédagogiques et modèles d'apprentissage.

Démarches d'apprentissage

Echanges autour d'articles scientifiques, de réflexion, des représentations des étudiants.

Construction de l'étudiant.

Analyse vidéo

Dispositifs d'aide à la réussite

Feedbacks lors des cours.

Temps de travail dirigé en séance.

Sources et références

La bibliographie et les outils utilisés sont inclus dans les syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports de cours nécessaires à la bonne compréhension du cours seront déposés sur la plateforme ConnectEd.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Module 1 : Travail sous forme de dossier réflexif qui devra démontrer l'évolution des représentations de l'identité enseignante des étudiants.

Module 2 : Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50			Trv	50
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	50

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).